

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL (arrivée à 19 h 40), Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Isabelle GUINOT, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ.

Pouvoirs : 1 (de M. PHILIPPE à Mme MERITE) + 1 jusqu'à 19 h 40 (de Mme ROSSIGNOL à M. GAUDRY)

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAGRUE

Date de la convocation : 13 février 2020

Date d'affichage des délibérations : 05 mars 2020

Didier VERNAY, Maire, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux pour cette dernière réunion du mandat qui est également sa dernière réunion en tant que maire puisqu'il ne se représente pas aux élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

Il remercie les conseillers municipaux pour le travail accompli en équipe au cours du mandat écoulé.

Il remercie la presse, présente ce soir.

Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé au cours des deux mandats qu'il a effectué en tant que maire.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

Mme ROSSIGNOL, arrivée à 19 h 40, prend part au vote de l'ensemble des questions à l'ordre du jour, exception faite de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DRESSE PAR M. Didier VERNAY, MAIRE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Didier MARCEAUX, 1er Adjoint au Maire, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement. Ce budget présente en fin d'exercice un excédent de la section de fonctionnement de 32 797.14 € et un excédent de la section d'investissement de 181 658.39 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 390 709 € en dépenses (pour les travaux de réhabilitation du poste de refoulement et des canalisations d'assainissement) et de 326 840 € en recettes (subventions et emprunt pour ces mêmes travaux).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, CONSTATE les résultats suivants pour l'exercice 2019 :

- Excédent final de la section de fonctionnement : 32 797.14 €
- Excédent final de la section d'investissement : 181 658.39 €
- Déficit des restes à réaliser : 63 869 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, le Conseil municipal DECIDE le maintien de la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 32 797.14 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DRESSE PAR M. Didier VERNAY, MAIRE – BUDGET PRINCIPAL AVEC REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE LA ZONE D'ACTIVITES LES QUARTS : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Didier MARCEAUX, 1er Adjoint au Maire, approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la commune. Ce budget présente en fin d'exercice un excédent de la section de fonctionnement de 499 313.47 € et un déficit de la section d'investissement de 371 609.61 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 60 686 € en dépense et de 172 035 € en recettes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, CONSTATE les résultats suivants pour l'exercice 2019 :

- Excédent final de la section de fonctionnement : 499 313.47 €
- Déficit final de la section d'investissement : 371 609.61 €
- Excédent des restes à réaliser : 111 349 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de 260 260.61 €. Le Conseil municipal DECIDE que l'excédent de fonctionnement de 499 313.47 € sera affecté comme suit lors du budget 2020

section d'investissement, article 1068 : 260 360.61 €

section de fonctionnement, article 002 : 239 052.86 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Préparation du bureau de vote du 15 mars prochain : le point est fait sur l'organisation du bureau de vote du 15 mars prochain.

Foyer d'Accueil pour Personnes en Retraite : Le maire indique aux conseillers qu'à ce jour il n'a pas eu d'information officielle sur la situation du foyer d'accueil : les salariés et les résidents de l'établissement ont été informés de sa fermeture prochaine par manque de moyens financiers.

Une décision judiciaire serait attendue courant mars ; la date de la fermeture de l'établissement n'est pas connue pour l'instant. A ce jour, certains résidents ont d'ores et déjà quitter l'établissement pour rejoindre des EPHAD.

Manifestations à venir : le maire rappelle aux conseillers l'atelier plessage de haie à Perrigny le samedi 7 mars, la commémoration de la Madeleine le dimanche 8 mars et la commémoration du 19 mars.

Travaux divers : les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade de la Maltière se poursuivent ; la rénovation de l'appartement de type T3 situé au-dessus de la garderie périscolaire est presque terminée.

Travaux rue de la République/route de Chalon : Le syndicat des eaux a commencé les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Les travaux en intersection sont réalisés pendant les vacances scolaires. Environ 400 m de canalisations seront renouvelés depuis l'accès au foyer rural, rue de la République, jusqu'au panneau d'agglomération route de Chalon.

Le syndicat devrait très prochainement se prononcer sur le renouvellement du réseau rue de la Bruyère ; les travaux pourraient ainsi être engagés en même temps que ceux de la route de Chalon.

Assainissement : le nouveau puits de refoulement a été mis en service.

La séance est levée à 20 h 30 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.